

Fiche de lecture du rapport de l'IGEN sur les livrets de compétence.

Ce rapport intitulé Les livrets de compétences : nouveaux outils pour l'évaluation des acquis est adressé au ministre de l'Education. Ce rapport N°2007-048 est accessible sur <http://media.education.gouv.fr/file/50/0/6500.pdf> Il contient beaucoup d'analyses convergentes avec celles du Snes sur les compétences-clés, la notion de compétences, sur le socle commun et sur les livrets de compétence et montre bien le lien entre ces "nouveau-tés" dans l'enseignement français et la Stratégie de Lisbonne(cf. p14).

Analyse de la première partie du rapport

I Une révolution copernicienne

C'est l'expression employée dans le rapport pour montrer l'importance de l'introduction des livrets de compétences. En effet, les livrets sont le bout de la chaîne d'une rupture (cfp51), d'un tournant de l'Ecole en France.

Quelques citations :

"les livrets ne sont pas une simple modification des pratiques d'évaluation
"mais constituent un profond changement dans les représentations et les pratiques pédagogiques"

"On ne peut donc envisager le recours à un livret de compétences comme un simple renouvellement d'outils d'évaluation mais bien comme le signe et comme l'aboutissement d'une sorte de révolution copernicienne dans le domaine des apprentissages et de leur évaluation " p. 57.

La loi d'orientation marque un tournant dans les prescriptions institutionnelles relatives à cette délicate question de l'évaluation des acquis des élèves" p. 4.

II Les compétences : tentative peu concluante de définition mais...

Le rapport insistant sur le lien entre les livrets et la notion de compétences placée au centre des stratégies des instances internationales, ils tentent de définir ce que sont les compétences.

Cette notion de compétences qui commande tout et s'impose partout semble pourtant difficile à définir. D'ailleurs, les inspecteurs soulignent **l'ambiguïté de cette notion (cf. p. 10 et p. 21)**

Ce qui semble clair, c'est la distinction nécessaire entre connaissances et compétences (p 7, p. 12, p. 14).

Ce que les inspecteurs présentent comme un point positif apporté par cette notion est l'attention accrue aux processus d'apprentissages. Ils montrent aussi clairement que les compétences ne suffisent pas :

"Elle ne disqualifie pas, loin de là, l'absolue nécessité d'ancrer les apprentissages sur l'acquisition rigoureuse, étayée, de connaissances solides sans lesquelles les compétences ne seraient que châteaux de sable"

Alors pourquoi adopter les compétences ?

Pour s'adapter au monde d'aujourd'hui. Le rapport **l'origine économique de**

cette notion. Voir d'ailleurs les recommandations, adoptées le 18 décembre 2006, du conseil de l'Europe sur lesquelles s'appuie explicitement le socle commun de connaissances et de compétences"

Un extrait révélateur (cf. p. 8) :

Les compétences clés... garantissent davantage de souplesse de la main d'œuvre.

Cette filiation avec l'économique et l'idéologique avait été clairement montrée par Sophie Divay qui travaille au CERC de Rouen.

Si la critique apparaît surtout quand on lit l'intégralité du rapport, elle est très claire en ce qui concerne le socle commun quand les inspecteurs écrivent que le socle commun "s'appuie sur des notions correspondant à un véritable glissement conceptuel..." et qu'ils concluent : "L'application de ce texte nécessitera pour le moins une clarification auprès de l'ensemble des enseignants et des parents " p.16.

Les parties II et III du rapport sont consacrées à l'évaluation des compétences et aux livrets de compétences.

Le rapport met en garde le ministère sur les conséquences de la révolution copernicienne engagée en prenant des exemples et notamment ceux de la Suisse ou du Québec. Dans les deux cas, un échec retentissant. Voici la conclusion partielle des inspecteurs eux-mêmes :

"Les exemples suisses montrent que, comme dans le cas québécois, la suppression du mode traditionnel d'évaluation a suscité des réactions fortes, aussi bien chez les parents, les enseignants que chez les simples citoyens ; réactions qui traduisent tout à la fois le sentiment de ne plus comprendre les objectifs de l'école, de ne plus maîtriser les attentes de l'institution envers les enfants, et la crainte de voir vaciller un ensemble qui sert de repère à toute une société." P. 29.

Alors si le ministère persévère, il devra faire de gros efforts de

- clarification sur l'attente institutionnelle car trop de dispositifs s'ajoutent déjà et entraînent la confusion de tous.

Il faudra notamment clarifier si le livret de compétences sera un outil permettant de suivre l'élève dans ses apprentissages ou s'il sera un outil permettant de faire le bilan des acquis de l'élève à certains paliers. Cette clarification est présentée comme fondamentale par le rapport.

Un risque de dérapage n'est pas exclu : celui d'évaluer tout le temps au détriment des apprentissages, ce qui aura un effet dévastateur sur les élèves les plus "fragiles". Autre risque, celui de vouloir tout évaluer.

- de communication avec les parents pour éviter des réactions du même type que ceux des parents québécois ou suisses

- de formation des enseignants à l'évaluation, nouveau type. Le rapport n'oublie pas de souligner que cette révolution dans l'évaluation aura comme conséquence un alourdissement de la charge de travail des enseignants.

Thérèse Jamet-Madec

SNES - secteur contenus – groupe LV

Novembre 2007